



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 2 1 / 1 1 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 0 5 / 1 2 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : 2024-8317

### 1 Intitulé du projet

Restructuration de l'école Jean Jaurès et création d'un multi-accueil (Montoir de Bretagne - 44 550)

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

Commune de Montoir de Bretagne

Raison sociale

N° SIRET

2 1 4 4 0 1 0 3 6 0 0 1 2 1

Type de société (SA, SCI...)

Collectivité territoriale commune

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

MOLIN

Prénom(s)

Michel

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Rubrique 41a	Le projet prévoit un total de 95 places de stationnement dont 75 places ouvertes au public.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à réaménager le site du groupe scolaire Jean Jaurès situé au Nord du centre-bourg de Montoir de Bretagne. Les différents aménagements envisagés sont les suivants (Annexe 5) :

- un nouveau bâtiment pour les maternelles
- un nouveau bâtiment pour les élémentaires
- la création d'un multi-accueil
- des zones de stationnements (95 places dont 4 PMR)
- cours et espaces de jeux propres à chaque structure

Le bâtiment dédié au restaurant scolaire/cuisine centrale, et qui a fait l'objet d'une extension en 2022, est conservé. Sur l'ensemble du site, 40 espèces arborées seront arrachées. Le nouveau projet comprend la plantation de 136 sujets. Les modalités de gestion des eaux pluviales seront adaptées aux nouveaux aménagements (Annexe 12).

Ce projet induit la démolition de 4 bâtiments (2 bâtiments maternelle / 1 bâtiment élémentaire / 1 bâtiment logement).

#### 4.2 Objectifs du projet

L'école Jean Jaurès est constitué d'un ensemble de bâtiments datant des années 1970. Les édifices sont vieillissants (infiltration, mauvaise isolation) et ne sont plus adaptés aux différents usages d'un groupe scolaire. L'école est implantée à proximité des équipements publics (piscine et espaces sportifs) ainsi que du restaurant scolaire, d'où la nécessité de maintenir les nouveaux aménagements scolaires sur cette emprise, et d'y implanter également le multi-accueil (actuellement situé proche du centre-bourg).

La ville de Montoir de Bretagne souhaite donc profiter de cette opération d'ampleur pour rassembler et concentrer sur un même site plusieurs équipements communaux, et ainsi optimiser l'exploitation et la gestion de son patrimoine. Elle souhaite également orienter son ambition énergétique vers le renouvelable, en dotant ces équipements d'une installation géothermique dédiée, ajoutant à l'optimisation de l'utilisation du foncier disponible ainsi "recyclé" une ambition de performance énergétique en lien avec un mode constructif adapté.

Elle souhaite enfin offrir des espaces reconfigurés et sécurisés pour les circulations douces, en créant des cheminements clairs et adaptés et en valorisant les espaces verts. Le projet vise donc une optimisation de l'occupation des espaces avec la constitution, dans l'emprise initiale et malgré l'implantation d'un équipement supplémentaire, d'une réserve foncière.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Afin de limiter les nuisances (déménagement provisoire dans d'autres écoles, rotation dans les bâtiments, ...) et surcoût d'opération en site occupé (déménagement, location de modulaires, ...), la ville a exigé un projet compatible avec le minimum d'impact sur l'utilisation des bâtiments actuels. Il en ressort un phasage comprenant la construction de la nouvelle école maternelle dans une emprise disponible, de son déménagement une fois réceptionnée, de la démolition des deux écoles maternelles pour la construction de la nouvelle école élémentaire et du multi-accueil, puis de la démolition de l'ancienne école élémentaire et la finition des espaces communs et publics.

Les travaux (par phase) reposent sur :

- la démolition de bâtiments
- les terrassements et mise en forme du terrain
- la mise en place des nouveaux réseaux et raccordements (assainissement, électricité, éclairage...)
- les travaux de création des espaces de stationnement, cours et espaces de jeux
- les plantations (aménagement des espaces verts, création des ouvrages de gestion des eaux pluviales, engazonnement et plantations)

Les travaux d'aménagement seront réalisés en 3 phases. Chacune d'entre elle sera espacée d'une période d'environ 2,5 mois. La période de travaux s'étend sur près de 3 ans. Le permis de construire sera déposé fin 2024. La première phase de travaux est prévue pour fin 2025.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Quatre zones d'accès aux véhicules sont disponibles sur le site. Les accès se font par la rue de l'Aunis (20 places en revêtement terre-pierre dont 1 PMR), par l'avenue de Lorraine (65 places en pavés joint gazon, un dépose minute voitures de 10 places en enrobé et un dépose minute bus de 3 places). Les différents cheminements créés permettront des circulations douces et adaptées (PMR).

Les nouvelles entités créées seront rassemblées en 3 nouveaux espaces distincts et clos. Chacun d'entre eux bénéficiera d'une zone extérieure récréative (structures, marquage au sol...) avec espaces imperméabilisés et espaces verts (des préaux sont également prévus pour les maternelles et élémentaires). Afin de garantir la sécurité des enfants et du personnel, les continuités entre les différents espaces ne sont pas accessibles aux véhicules motorisés.

Les eaux pluviales seront orientées sur plusieurs espaces de rétention. Ceux qui sont situés dans ou à proximité des cours de récréation et des zones de circulation seront peu profonds (+/- 40 cm). Le bassin situé à côté du multi-accueil sera plus profond (+/- 80 cm) mais non accessible aux enfants. Ces espaces seront végétalisés et plantés. Les eaux de ruissellement du parking principal seront orientées vers une rétention enterrée. Le principe de gestion des eaux pluviales est présenté en Annexe 12.

Le démantèlement d'une telle structure n'est envisageable que sur le long terme (pour rappel les bâtiments qui vont être démolis ont près de 50 ans).

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Au titre du Code de l'urbanisme : 1 demande de permis de démolir pour les bâtiments actuels / 1 demande de permis de construire pour les 3 nouveaux bâtiments.
- Examen au cas par cas au titre des rubriques 41 a) du R.122-2 du Code de l'Environnement
- Au titre de la Loi sur l'Eau : Étude d'incidence Loi sur l'Eau (Déclaration d'antériorité et porter à connaissance des modifications - rubrique 2.1.5.0.)
- dossier d'incidences Natura 2000

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise parcellaire (cadastrée/bornée)	44 288 m <sup>2</sup> / 44 197 m <sup>2</sup>
Emprise projet	23 164 m <sup>2</sup>
Nombre de stationnements sur le domaine public	75 places
Nombre de bâtiment créé / Surface totale plancher créée	3 bâtiments / 4 220 m <sup>2</sup>
Autres précisions en Annexe 5 (surfaces revêtements et hauteur des bâtiments)	

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : 40 Voie : Avenue de Lorraine

Lieu-dit :

Localité : MONTOIR DE BRETAGNE

Code postal : 4 4 5 5 0 BP : Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 4 7 ° 1 9 , 5 6 " N Lat. : 0 2 ° 0 8 , 4 9 " W

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La planification de l'urbanisation sur la commune de Montoir de Bretagne est régie par un PLUi, dont la dernière approbation date du 04/03/2024. Le projet se situe sur le secteur UQa2 (Annexe 3)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

#### 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le projet consiste à modifier un site aménagé existant depuis les années 70. Il est actuellement composé de 4 bâtiments : 2 bâtiments indépendants pour les maternelles, 1 bâtiment pour le primaire, 1 bâtiment pour les logements de fonction et le RASED. Il comprend également divers espaces extérieurs aménagés (espaces de récréation, stationnements, plateaux sportifs) et espaces verts. Ces 4 bâtiments seront démolis. Actuellement, toutes les eaux pluviales sont évacuées au réseau ou sur le terrain situé en aval, sans régulation préalable.

Le projet prévoit la construction d'1 bâtiment pour les maternelles, 1 bâtiment pour les élémentaires, la création d'un multi-accueil. Les aménagements comprennent aussi des zones de stationnements (95 places dont 4 PMR), cours et espaces de jeux propres à chaque structure. La cuisine centrale existante sera conservée. Le projet intègre la régulation hydraulique de l'ensemble des eaux pluviales du site en conformité avec le zonage pluvial.

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type II 520006578 "Marais de Grande Brière, de Donges et du Brivet" arrive à l'extrémité cadastrale Nord-Ouest de la parcelle. Le projet d'aménagement ne se situe pas dans ce zonage (110 m du projet). La ZNIEFF de type 1 520006584 "Marais d'Errand-Revin (Basse Boulaie) se situe à 140 m au Nord du projet (Annexe 8).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté de protection de biotope FR3800509 "Marais de Liberge" se situe à 4,5 km au Sud-Est du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est assujettie aux dispositions de la loi littorale (n°86-2 du 3 janvier 1986). Le projet ne se situe pas dans un des espaces identifiés dans le zonage Loi littoral (Annexe 3)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le Parc naturel régional "Brière" (FR8000009) et à 4,5 km de la Réserve naturelle régionale "Marais de Brière" (FR9300102 - Annexe 10).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Montoir de Bretagne est couverte par le PPBE 4ème échéance de la Loire Atlantique. Le PPBE a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 20 juin 2024. Le projet n'est pas concerné par cette cartographie.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un inventaire a été réalisé dans le cadre de ce projet en suivant la méthodologie définie par la réglementation en vigueur (arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié - Annexe 10). Une zone humide a été identifiée sur une surface de 2 930 m <sup>2</sup> . Dans le cadre du projet, cette dernière sera évitée à 100%.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par le PPRT des sites Yara France, Elengy et Idea Services Vrac. Le projet ne se situe pas dans le zonage défini dans ce document (Annexe 9).
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRT a été prescrit le 30 décembre 2010 et approuvé le 30 septembre 2015.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve dans le site inscrit "La Grande Brière" 44 SI 34 (Annexe 10)

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 60 m du site n° FR5212008 Grande Brière, marais de Donges et du Brivet (ZPS) et à 110 m du site n° FR5200623 Grande Brière et marais de Donges (ZSC) (Annexes 7 et 10)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche se trouve à 10,5 km à l'Est du projet ("L'Estuaire de la Loire" - 44 SC 53).

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet concerne la création de nouveaux bâtiments avec sanitaires. Il engendrera une consommation d'eau potable (alimentation et eaux sanitaires).
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun drainage de bâtiment n'est prévu. Les bassins de rétention sont peu profonds. Ils ne sont pas susceptibles de modifier les masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La démolition des bâtiments entraînera un excédent de matériaux. Une partie pourra être réutilisée in situ, les excédents étant si possible revalorisés sur d'autres lieux de la commune ou, à défaut, évacués vers un centre de traitement adapté (ISDI,...).
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera l'apport de matériaux pour les constructions et pour les différents aménagements (graves, enrobé, béton, sablage, terre-pierre...) permettant d'assurer la conformité des travaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est déjà desservi par les différents réseaux. Les sanitaires des bâtiments qui vont être démolis seront remplacés par de nouveaux sanitaires. Dans l'ensemble, le projet n'est pas susceptible d'engendrer une augmentation significative des flux d'eaux usées produits.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des perturbations sont susceptibles d'avoir lieu en phase travaux. Cependant la zone humide identifiée est conservée ainsi que les haies périphériques (Cf Annexe 10 - Carte des enjeux).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un site Natura 2000 (pas d'incidence directe). Les impacts du projet sont jugés non significatifs. Un formulaire d'incidences Natura 2000 sera joint au dépôt du dossier loi sur l'eau.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est réalisé sur l'enceinte actuelle de l'école Jean Jaurès.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une canalisation de transport d'hydrocarbure contourne l'agglomération de Montoir de Bretagne par le Nord. Le zonage transite par l'extrémité Nord de la parcelle cadastrale mais ne se situe pas sur l'enceinte même du projet (Annexe 9). La commune dispose d'un DICRIM ainsi que d'un Plan de Sauvegarde Communal.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par les risques inondation (remontée de nappe/inondation cave - risque faible), séisme (risque modéré), retrait/gonflement d'argiles (risque faible) et radon (risque faible). La commune est concernée par l'AZI de la Brière, mais le projet ne l'est pas (Annexe 9).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de risques sanitaires. Les effluents sont déjà collectés via un réseau interne et dirigés vers la station d'épuration communale (conforme en équipement et performance).
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les flux après aménagement seront du même ordre que ceux existants (piétons, vélos, voitures, bus, cars scolaires...). Les flux varieront en fonction des périodes scolaires (diminution en période de vacances). Le trafic journalier se fait sur un temps restreint (plus important en début et fin de journée) et pas le week-end (hors événements exceptionnels de type fête des écoles...). Le multi-accueil sera ouvert à l'année (fermetures en août et période de Noël)
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bruits en phase travaux et par la fréquentation du site (trafic routier, sonneries, cris des enfants...). Il n'y a cependant pas d'évolution significative du contexte sonore après travaux.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet en lui même n'engendre pas d'odeurs. Cependant, les véhicules transitant peuvent être source de nuisances olfactives via les émanations de gaz.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase chantier, les différentes phases de travaux (démolition/construction) et de terrassement du terrain sont susceptibles d'engendrer des vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les espaces extérieurs (cours et parkings) seront éclairés pendant les heures d'ouverture du groupe scolaire. Les boulevards attenants bénéficient déjà de l'éclairage public communal.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales seront évacuées au milieu récepteur après régulation dans des bassins végétalisés et une rétention enterrée (5 l/s/ha - pluie trentennale - Annexe 12)
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux sont dirigées vers le canal du Priory (SAGE Estuaire de Loire).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les effluents produits sont de type eaux usées. En 2019, l'école accueillait environ 420 personnes. Les nouveaux effectifs prévus sont 204 personnes en maternelle, 244 en élémentaire et 64 pour le multi-accueil, soit un total de 512 personnes. La charge polluante générée par le projet est estimée à 256 EH (0,5 EH/usager), soit une différence de 46 EH en terme de charge polluante par rapport à l'existant (due en partie au multi accueil qui vient s'installer sur site).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, les déchets seront triés, recyclés, valorisés ou évacués en décharge. Une entreprise qualifiée interviendra pour les matériaux amiantés identifiés avec réalisation d'un plan de retrait. En phase d'exploitation, les déchets susceptibles d'être produits sont de type emballages plastiques (ramassage le mercredi/semaines paires) / verres (container disponible sur la partie Nord du site) / déchets alimentaires (ramassage le mercredi/semaines paires).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a lieu sur le site même du groupe scolaire actuel, sur le secteur identifié "Zones d'équipements d'intérêt collectif et services publics urbanisés et/ou artificialisés" dans le PLUi (Annexe 3).

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

Il n'y a pas d'autres projets existants ou approuvés dans le secteur proche du projet sur lesquels des incidences peuvent se cumuler (projets existants ou approuvés au titre du R.122-5 du Code de l'Environnement et R.181-14 = projets ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale ou d'un dossier d'autorisation Loi sur l'Eau).

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

---

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Plusieurs mesures permettant d'éviter ou réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement ou la santé humaine ont été retenues.

Concernant la thématique biodiversité :

- conservation des milieux identifiés enjeu fort (zone humide et haies périphériques)
- plantations de 136 sujets arborés sur l'ensemble du site.

Concernant la thématique de la gestion de l'eau (Annexe 12) :

- Limitation de l'imperméabilisation des revêtements (stationnements en revêtement semi-perméable)
- Gestion intégrée des eaux pluviales au sein des espaces verts du groupe scolaire favorisant les fonctionnalités de ces espaces (arrosage naturel des espaces verts, îlots de fraîcheur, biodiversité, filtration des eaux, ...)
- Régulation des débits (rejet à 5 L/s/ha et maîtrise des pluies trentennales ; prise en compte de l'ensemble des surfaces imperméabilisées du site projeté et du bassin versant amont).

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

**i** Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste en la restructuration du groupe scolaire et à la création d'un multi-accueil sur un site déjà aménagé et en majorité imperméabilisé. Le projet comprend notamment la création de 75 places de stationnement ouvertes au public. Le projet se trouve dans le site inscrit de la Grande Brière/PNR Brière et partiellement dans la ZICO Marais de Brière. Il ne se situe pas dans un zonage Natura 2000. Les zones humides identifiées ont été préservées ainsi que les milieux à enjeu fort. 40 sujets arborés vont être arrachés mais 136 arbres seront replantés. Les eaux de ruissellement provenant des surfaces imperméables seront collectées et régulées. Le projet fera également l'objet d'une déclaration d'antériorité et d'un porter à connaissance des modifications visés par la DDTM Police de l'Eau et d'un dossier d'incidences Natura 2000. Ainsi nous ne voyons pas l'intérêt et le gain environnemental que présenterait la réalisation d'une étude d'impact.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 - Localisation du projet par rapport aux ZNIEFF et autres zonages écologiques réglementaires (partie 5) Annexe 9 - Risques naturels et technologiques (parties 5 et 6.1)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 10 - Diagnostics environnementaux - Étude faune flore et zones humides (partie 6.1) Annexe 11 - Prise en compte des zones humides - Méthode ERC (partie 6.5) Annexe 12 - Modalités de gestion des eaux pluviales (partie 6.1)	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le   /   /



Signature du (des) demandeur(s)